

FIGHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

Vaccin contre la variole/variole du singe (JYNNEOS™) : ce que vous devez savoir

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1. Pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin contre la variole/variole du singe (JYNNEOS™) peut aider à protéger contre la variole, la variole du singe et d'autres maladies causées par les orthopoxvirus, y compris le virus de la vaccine.

La variole est une maladie très grave causée par le virus de la variole. Certaines personnes continuent d'être exposées au virus responsable de la variole, y compris les personnes qui travaillent en préparation aux situations d'urgence et certains personnels de laboratoire. Le virus peut se propager d'une personne à l'autre, provoquant des symptômes tels que la fièvre et une éruption cutanée. De nombreuses personnes ayant déjà eu la variole se sont rétablies, mais environ 3 personnes sur 10 atteintes de la maladie sont décédées.

La variole du singe est une maladie rare dont les symptômes sont similaires, mais plus légers que ceux de la variole. Cependant, la variole du singe peut entraîner la mort. La variole du singe est une infection émergente en Afrique et des épidémies de cas importés de variole du singe surviennent parfois dans d'autres pays, y compris aux États-Unis.

Le virus de la vaccine peut provoquer une maladie lorsque les individus sont exposés à des personnes infectées (par exemple à une personne ayant récemment été vaccinée par ACAM2000®, un autre type de vaccin contre la variole) ou à des animaux. Les personnes qui travaillent avec le virus de la vaccine dans les laboratoires peuvent être accidentellement exposées au virus, et si elles sont infectées, peuvent tomber malades. Cependant, la plupart des infections par le virus de la vaccine disparaissent spontanément sans traitement.

2. Vaccin contre la variole/variole du singe (JYNNEOS™)

Le vaccin contre la variole/variole du singe (JYNNEOS™) est fabriqué à l'aide du virus de la vaccine vivant affaibli et ne peut pas provoquer la variole, la variole du singe ou toute autre maladie infectieuse.

JYNNEOS™ est approuvé par la Food and Drug Administration (FDA) pour la prévention de la variole et de la variole du singe chez les **adultes âgés de 18 ans ou plus à haut risque d'infection par le virus de la variole ou de la variole du singe.**

Smallpox/Monkeypox vaccine VIS - French (11/14/22)

- Le CDC recommande JYNNEOS™ à certains employés de laboratoire et aux membres des équipes d'intervention d'urgence qui pourraient être exposés aux virus responsables des infections à orthopoxvirus.
- Le CDC recommande d'envisager le vaccin pour les personnes qui administrent ACAM2000® ou qui prennent soin de patients infectés par des orthopoxvirus.

JYNNEOS™ est généralement administré sous la forme d'une série de 2 injections, à 4 semaines d'intervalle. Les personnes ayant reçu un vaccin contre la variole par le passé peuvent n'avoir besoin que 1 seule dose.

Des doses de rappel sont recommandées tous les 2 ou 10 ans si une personne continue de présenter un risque d'exposition au virus de la variole, de la variole du singe ou à d'autres orthopoxvirus. Votre professionnel de santé pourra vous donner plus d'informations à ce sujet.

3. Parlez-en avec votre professionnel de santé

Indiquez à la personne administrant le vaccin si la personne recevant le vaccin :

- A fait une **réaction allergique après une précédente injection du vaccin contre la variole**, ou a des **allergies graves mettant en jeu le pronostic vital.**
- Est **immunodéprimée.**
- Est **enceinte ou pense être enceinte, ou allaite.**

Dans certains cas, votre professionnel de santé peut décider de remettre la vaccination systématique (avant exposition) contre la variole/variole du singe par JYNNEOS™ à une prochaine visite.

Les personnes souffrant de maladies bénignes, comme par exemple un rhume, peuvent se faire vacciner. Les personnes modérément ou gravement malades doivent généralement attendre d'être guéries avant de recevoir une dose systématique (avant exposition) de JYNNEOS™. **Si l'on vous a recommandé de recevoir JYNNEOS™ en raison d'une exposition au virus de la variole du singe, vous devriez vous faire vacciner indépendamment de maladies concomitantes, d'une grossesse, de l'allaitement ou d'un affaiblissement du système immunitaire.**



U.S. Department of
Health and Human Services
Centers for Disease
Control and Prevention

JYNNEOS™ peut généralement être administré sans tenir compte du calendrier des autres vaccins. Cependant, certaines personnes présentant un risque accru d'une affection appelée myocardite (gonflement au niveau du muscle du cœur), y compris les adolescents ou les jeunes adultes de sexe masculin, peuvent envisager d'attendre 4 semaines après la vaccination par JYNNEOS™ avant de recevoir certains vaccins contre la COVID-19. **Si l'on vous a recommandé de recevoir JYNNEOS™ en raison d'une exposition au virus de la variole du singe, vous devriez vous faire vacciner même si vous avez récemment reçu un vaccin contre la COVID-19.**

4. Risques de réaction au vaccin

- Une rougeur, une sensibilité, un gonflement et des démangeaisons au site d'administration de l'injection sont les symptômes les plus fréquents qui surviennent après la vaccination par JYNNEOS™.
- De la fatigue, des maux de tête et des douleurs musculaires peuvent également se manifester après la vaccination par JYNNEOS™.

Il arrive que des personnes s'évanouissent après des actes médicaux, y compris une vaccination. Avertissez le professionnel de santé si vous êtes pris(e) de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou des bourdonnements d'oreilles.

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause une réaction allergique grave, d'autres lésions graves, voire le décès.

Vous pouvez vous inscrire à V-safe après avoir reçu une dose quelconque du vaccin JYNNEOS™ en utilisant votre smartphone et en vous rendant sur vsafe.cdc.gov. V-safe est un système de surveillance de la sécurité d'emploi qui vous permet de partager avec le CDC comment vous, ou une personne à votre charge, vous sentez après avoir reçu un vaccin JYNNEOS™. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.cdc.gov/vsafe.

5. Que faire en cas de problème grave ?

Une réaction allergique peut survenir une fois que la personne vaccinée aura quitté l'hôpital. Si vous observez des signes de réaction allergique grave (urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficulté à respirer, accélération du rythme cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le **9-1-1** et accompagnez la personne à l'hôpital le plus proche.

Pour les autres signes qui vous inquiéteraient, appelez votre professionnel de santé.

Les réactions indésirables doivent être signalées dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) (Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables). Votre professionnel de santé effectuera généralement ce signalement ; vous pouvez aussi le faire vous-même. Consultez le site Internet du VAERS à l'adresse suivante www.vaers.hhs.gov ou appelez le **1-800-822-7967**. *Le VAERS est uniquement destiné à recevoir les signalements de réactions ; les membres du personnel du VAERS ne donnent pas d'avis médical.*

6. Programme d'indemnisation pour les préjudices physiques causés par des contre-mesures

Le Programme d'indemnisation pour les préjudices physiques causés par des contre-mesures (Countermeasures Injury Compensation Program, CICP) est un programme fédéral qui peut contribuer à payer les coûts des soins médicaux et d'autres dépenses spécifiques de certaines personnes ayant subi un préjudice grave causé par certains médicaments ou vaccins. Si vous avez subi un préjudice causé par le vaccin contre la variole/ variole du singe, vous pouvez en apprendre plus sur ce programme en visitant le site Internet du programme à l'adresse suivante www.hrsa.gov/cicp, ou en appelant le **1-855-266-2427 (855-266-CICP)**.

7. Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre région.
- Consultez le site Internet de la Food and Drug Administration (FDA) pour obtenir les notices des vaccins et des informations supplémentaires à l'adresse suivante www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines.
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**, ou
 - Consultez le site Internet du CDC à l'adresse suivante www.cdc.gov/poxvirus/monkeypox.

French translation provided by Immunize.org



Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (*Michigan Care Improvement Registry*). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

MDHHS-Pub-1216F

AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.